



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Danielle Casanova par la société STPS – Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis, agissant pour le compte de GRDF – 60 rue Pierre Brossolette – 91220 Brétigny-Sur-Orge (raccordement au réseau de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue **Danielle Casanova** au droit du n°118 à compter du **28 novembre 2022 à 9 heures** jusqu'au **16 décembre 2022 à 16 heures 30 :**

- **Neutralisation partielle du trottoir :** maintien de la circulation des piétons,
- **Neutralisation de la piste cyclable** afin d'y installer le véhicule de chantier : la circulation des cyclistes sera reportée sur la voie de circulation générale,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- M. le Responsable de S^{se} Territorial Ouest - D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS — Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 15 NOV. 2022